REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Délibération n°34.01

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 07 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 01 décembre 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 19 heures, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil communautaire: 60

Nombre de conseillers en exercice: 60

Nombre de conseillers présents ou représentés : 58

Nombre de votants : 58

Date de convocation : 01 décembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu: 15 décembre 2021

Réhabilitation Objet: extérieure du Musée Mandet (hôtel Dufraisse) à Riom:

Marché maîtrise de d'œuvre : autorisation de signature du marché

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, titulaires.

M DAIN Denis suppléant.

ABSENTS EXCUSÉS:

Absents représentés ou suppléés :

- -M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard
- M BARBECOT Jacques a donné pouvoir à M GAUTHIER Patrice
- -M BEAURE Nicolas a donné pouvoir à M GAUTHIER Patrice
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- -Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric
- -Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- -Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M **CHASSAING Pierre**
- -Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- -Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
- -Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- -Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard
- -M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- -M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique
- -Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne
- M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DEAT Alain
- -M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine
- -M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant Absents:
- M GRENET Daniel
- M THEVENOT Laurent

<> <> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M MICHEL Didier

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20211207-DEL202112073401-DE Date de télétransmission : 23/12/2021 Date de réception préfecture : 23/12/2021

Rapport n°34.01 - Réhabilitation extérieure du Musée Mandet (hôtel Dufraisse) à Riom : • Marché de maîtrise d'œuvre : autorisation de signature du marché

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ;

Vu l'appel public à concurrence publié au BOAMP, et sur le profil d'acheteur de RLV;

Vu l'analyse des offres ;

Considérant que l'hôtel particulier Dufraisse et l'un des deux hôtels constituant le Musée Mandet, à Riom, et que des travaux de réhabilitation extérieure de l'immeuble sont nécessaires : restauration du clos et du couvert comprenant des travaux de maçonnerie – pierre de taille, de charpente, de couverture, de menuiserie, de métallerie et d'aménagements extérieurs ;

Considérant que l'estimation des travaux est évaluée à 1 740 000.00 € HT et qu'une procédure de consultation a été lancée afin de conclure la mission de maîtrise d'œuvre correspondante ;

Considérant qu'un avis d'appel public à candidature a été publié au BOAMP ainsi que sur le profil d'acheteur de Riom Limagne et Volcans, et qu'à la date de limite de remise des offres fixée au 15 octobre 2021 une seule société a déposé une offre ;

Considérant que la Commission des Marchés passés en procédure adaptée réunie le 22 novembre 2021 a classé les offres et propose d'attribuer le marché à l'Atelier d'Architecture Richard DUPLAT, situé à SAINT-CYR-L'ÉCOLE (78210) pour un montant de rémunération provisoire de 193 140,00 € HT;

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux travaux, et à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché à l'Atelier d'Architecture Richard DUPLAT, situé à SAINT-CYR-L'ÉCOLE (78210) pour un montant de rémunération provisoire de 193 140,00 € HT;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 08 décembre 2021

Le Président

Frédéric BONNICHON

Riom M Limagne et Volcans

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).